



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

Le 12 janvier 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 12 janvier 2015 à 20h à la salle de conseil municipal, 295, Route de l'église, 2^e étage. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants: Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Bruno Marchand et Yvon Therrien.

. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants: Madame Diane Roy et Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

LUNDI 12 JANVIER 2015

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande Action partage : contribution
- 5- Demande Municipalité de Saint-Georges : centre d'hébergement
- 6- Demande de Nathalie Marcotte : maître de poste; location d'un poste téléphonique
- 7- Période de questions
- 8- Incendie
 - a) Rencontre comité incendie
- 9- Voirie
 - a) Autorisation sens unique réversible - dépôt au 15. ch. Boissonneault
 - b) MTQ : pavage de sur largeur d'accotements — route de l'église
 - c) MTQ : acquisition partie de terrain – élargissement pont Rang 5
 - d) Rencontre avec Karine Vallières, députée
- 10- Loisirs
 - a) Système de caméra
 - b) Plaisir hiver - autorisation VTT – sleigh ride
- 11- Commission scolaire des Sommets : demande d'appui, regroupement des commissions scolaires en Estrie
- 12- Ajout contrat de travail : vacance additionnelle – officier en bâtiment
- 13- Sédiments lac
- 14- Infotech : renouvellement contrat de service 2015
- 15- Bob Pouliot : renouvellement de contrat photocopieur
- 16- MRC : rencontre et présentation UPAC
- 17- MRC : présentation sur le processus de l'évaluation foncière
- 18- Lettres recommandées : arrérages
- 19- Rapport de l'officier en bâtiment
- 20- ADMQ, renouvellement de la cotisation
- 21- Formation pour l'officier en bâtiment : règlement sur le prélèvement des eaux
- 22- Période de questions
- 23- Comptes
- 24- Correspondance
- 25- Varia

2015-01-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-02 PROCÈS-VERBAUX

Attendu que tout un chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances du mois précédent et a déclaré en avoir pris connaissance de ceux-ci;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit exemptée de faire la lecture des procès-verbaux des dernières séances et que lesdits procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-03 DEMANDE D'ACTION PARTAGE; OEUVRE HUMANITAIRE

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de verser la somme de 300\$ à Action Partage pour les œuvres humanitaires afin d'aider les démunis de la région.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-04 DEMANDE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES : CENTRE D'HÉBERGEMENT - MESURE D'URGENCE – DEMANDE DE PRÊT DE LOCAUX

Attendu que la municipalité de Saint-Georges a fait une demande pour un centre d'hébergement en cas d'urgence, soit le droit d'utilisation des locaux disponibles au Centre aux Quatre Vents;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'accepter la demande de la municipalité de Saint-Georges.

D'autoriser le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale –secrétaire-trésorière, France Lavertu, à signer et à conclure une entente avec la municipalité limitrophe Saint-Georges de Windsor pour un prêt de locaux en cas de sinistre majeur.

La municipalité de Saint-Georges de Windsor doit rédiger, l'entente à être conclue.

Qu'une mention doit être inscrite à l'effet que la municipalité de Saint-Claude a priorité sur cet emplacement en cas d'urgence simultanée.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-05 DEMANDE DE NATHALIE MARCOTTE : MAITRE DE POSTE; LOCATION D'UN POSTE TÉLÉPHONIQUE

Attendu que Madame Nathalie Marcotte, maître de postes, a fait une demande pour la location d'un poste téléphonique avec le système téléphonique de la municipalité;

Attendu qu'il reste des postes téléphoniques disponibles dans le système actuel et ce sans frais additionnel;

Attendu le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide (ligne téléphonique) pour le maintien de ce service;

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'accepter la demande aux conditions suivantes :

La locataire devra déboursier les frais de modifications s'il y a lieu auprès de la compagnie GSC Communication pour ajuster le système téléphonique.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Roger Plante demande s'il a de l'avancement pour une lumière de rue à l'intersection chemin Plante et chemin Grande-Ligne.

Monsieur Provencher l'informe que le tout a été prévu au budget 2015.

2015-01-06 ACHAT D'UNE LUMIÈRE DE RUE

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'acheter une lumière de rue de 250W de Ligne électrique FJS.

Cette lumière sera installée à l'intersection chemin Plante et chemin Grande-Ligne.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

INCENDIE :

RENCONTRE COMITÉ INCENDIE

Une rencontre interne du comité incendie aura lieu lundi, le 19 janvier 2015 à compte de 19h à la salle de rencontre/caféteria

VOIRIE :

2015-01-07 AUTORISATION SENS UNIQUE - DÉPÔT 15, CHEMIN BOISSONNEAULT

Attendu que l'équipe de déneigement utilise un sens unique réversible pour plusieurs chemins et rues dans le secteur du lac Boissonneault, vu la largeur très étroite de ceux-ci;

Attendu que le camion qui fait le secteur doit aussi faire des chemins plus larges et que l'équipement doit être changé;

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'autoriser les employés de voirie à laisser le sens unique réversible dans la cour du 15, chemin Boissonneault.

D'ouvrir l'entrée du 15 chemin Boissonneault pour faciliter le dépôt de la gratte, et ce comme mesure de compensation.

Qu'une autorisation est signée avec les propriétaires de cet immeuble.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-08 MTQ : ÉLARGISSEMENT DU PAVAGE D'ACCOTEMENTS D'UN SEGMENT DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE

Considérant le projet du ministère des Transports d'élargissement du pavage des accotements de la route de l'église dans la municipalité de Saint-Claude;

Considérant l'offre du ministère, afin de favoriser et de sécuriser les cyclistes et les piétons, de procéder à un élargissement à 1,5 m du pavage des accotements de la route de l'église sur une distance de plus ou moins 580 m (débutant en face du 310, route de l'église et se terminant après du 341, route de l'église) sur le territoire de la municipalité en partageant les frais (50% ministère, 50% municipalité) de la surlargeur concernée de 0,5m;

Considérant que la contribution de la municipalité à ce projet représenterait selon la documentation soumise par le représentant du ministère, Monsieur Christian Brunelle, une somme d'environ 5 250\$ plus taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

De confirmer au ministère des Transports que la municipalité accepte de défrayer les coûts représentant une somme estimée à 5 250\$ plus les taxes applicables afin de procéder à l'élargissement du pavage des accotements de la route de l'église pour la partie de cette route ci-haut décrite située sur le territoire de la Municipalité le tout selon l'analyse du MTQ;

Que la somme requise pour ces travaux est disponible au budget des immobilisations 2015, réfection de chemin.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-09 MTQ : ACQUISITION PARTIES DE TERRAIN – ÉLARGISSEMENT PONT RANG 5

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que la municipalité de Saint-Claude soit autorisée à acquérir une partie des lots 369P du canton de Windsor, superficie de 147,8 mètres carrés et 367P du canton de Windsor superficie de 404 mètres carrés, dans le but de permettre la reconstruction du pont no 06300 au-dessus de la rivière Danville situé sur le chemin Rang 5, par le ministère des Transports du Québec, le tout comme montré sur leur plan no 0 2014 60003.

Considération : Tous les frais associés à l'acquisition, la négociation et l'arpentage du terrain sont défrayés par le ministère des Transports du Québec ainsi que tous les frais de publication du contrat au Bureau de la publicité des droits.

Que le Maire, Hervé Provencher, et la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour la conclusion de la transaction.

Que la municipalité de Saint-Claude ne devra en aucun temps être tenue responsable de l'aménagement des berges avant, pendant et après la reconstruction du pont.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

RENCONTRE AVEC LA DÉPUTÉE KARINE VALLIERES

Une rencontre avec la députée, madame Karine Vallières, est prévue le 5 février prochain, pour discuter des futurs projets de la municipalité et aussi pour connaître

toutes les possibilités pour l'obtention de subvention au niveau du réseau routier, formation incendie, bâtiments et loisirs.

LOISIRS

ACHAT SYSTÈME DE CAMÉRAS

Cet item est reporté en février.

2015-01-10 CIRCUIT DU SLEIGH RIDE ET AUTORISATION POUR LES VTT – activité du carnaval

Attendu que le service incendie organise le traditionnel sleigh ride en voitures et tracteurs avec VTT ou motoneiges.

Attendu que le parcours a lieu dans les chemins municipaux;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'autoriser les VTT et les motoneiges à faire partie de l'évènement du 21 février prochain en soirée entre 16h et 24h.

Que le circuit emprunté est Rang 7, Route de l'église, Rang 8 et Grande-Ligne.

Que les VTT et les motoneiges sont autorisés seulement pour cet évènement dans tous les chemins municipaux.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-11 PROPOSITION MINISTÉRIELLE DE REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES – APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Attendu la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;

Attendu que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1^{er} juillet 2016;

Attendu que cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;

Attendu que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km²);
- le nombre de MRC couvertes (7);
- le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
- le grand nombre d'établissements (plus de 120);
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation.

Attendu qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;

Attendu qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;

Attendu la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Sommets;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati, il est résolu :

d'appuyer la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Sommets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Sommets et des Hauts-Cantons, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-12 VACANCE ADDITIONNELLE – OFFICIER EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE la municipalité a embauché madame Mathilde Noël le 4 octobre 2010 pour l'occupation du poste « officier en bâtiments et en environnement et agraire »;

ATTENDU QUE madame Mathilde Noël a obtenu le titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE), concentration environnement par la COMBEC en décembre 2013;

Attendu que le conseil désire souligner cette réussite et les services rendus dans le cadre de ses fonctions en lui offrant des congés annuels supplémentaires;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu

D'allouer une semaine additionnelle de vacance à compter de 2015.

Le moment prévu pour les vacances sera déterminé par l'employée en tenant compte du volume de travail et doit être approuvé par le conseil au moins un mois à l'avance.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-13 DEMANDE DE RETRAIT : SÉDIMENTS LAC

Attendu que la municipalité a déposé un projet relié à la qualité de l'eau à la CRÉE Estrie pour la subvention du FDR en 2012.

Attendu qu'une étude et un plan d'action pour la réduction de l'apport en sédiments dans le lac Boissonneault ont été préparés par la firme Natur'Eau-Lac.

Attendu que la firme Natur'Eau Lac a été mandaté par la municipalité afin de préparer une demande de CA au MDDELCC pour le retrait des deltas de sédiments à l'embouchure de deux tributaires au lac Boissonneault (résolution 2014-04-18)

Attendu que la municipalité à déposer une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC afin de retirer les bancs de sédiments formés suite à la tempête Irène dans le lac Boissonneault.

Attendu que M. Jean-François Cloutier a soumis les exigences du MDDELCC.

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que la municipalité s'engage à respecter les consignes environnementales et fauniques demandées;

- Le lac Boissonneault abrite une quinzaine d'espèces de poisson dont l'omble de fontaine, la truite arc-en-ciel, la perchaude, la barbotte brune, l'achigan à petite bouche et le doré jaune. Une attention particulière sera apportée afin d'éviter la mise en suspension de sédiments dans le lac, les travaux en milieu aquatique doivent être réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre 2015;

- Toutes les précautions raisonnables seront prises pour éviter la mortalité du poisson et des organismes aquatiques;
- Ne rejeter aucun débris dans le milieu aquatique. Tous les débris introduits accidentellement dans le milieu aquatique seront retirés dans les plus brefs délais. Tous les matériaux utilisés temporairement pendant les travaux seront retirés du milieu aquatique dès la fin des travaux et être disposés dans un endroit approprié et en dehors de la bande riveraine. Une remise à l'état naturel de l'habitat du poisson sera faite après l'enlèvement des ouvrages temporaires. Les travaux de nettoyage seront faits de l'amont vers l'aval du cours d'eau;
- Les rives seront restaurée après les travaux;
- Les sédiments issus du dragage ne seront pas commercialisés.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-14 RENOUELEMENT CONTRAT INFOTECH

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

De renouveler le contrat de service d'Infotech Inc. pour une exploitation conforme, adéquate et continue des logiciels SYGEM;

Que ce contrat est au coût de 4 655\$ **plus taxes** pour une période d'un an.

Que le Maire, Monsieur Hervé Provencher, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité à signer ce contrat.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-15 RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE ET D'ENTRETIEN SUR LE PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

De renouveler le contrat de service de Bob Pouliot Inc. pour l'entretien du photocopieur;

Que ce contrat est au coût de 0,0093\$ par copie en noir, 0,0570 par copie en couleur pour une durée d'un an.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Lavertu, soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer ce contrat.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

MRC : RENCONTRE ET PRÉSENTATION DE L'UPAC

La MRC invite tous les élus à une présentation d'un représentant de l'UPAC, le 15 janvier 2015 à 18 h au Centre Ste-Famille situé au 155, rue Craig Est à Richmond.

MRC : PRÉSENTATION SUR LE PROCESSUS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

La MRC invite tous les élus à une présentation d'un représentant du bureau d'évaluation, JP Cadrin pour expliquer le processus de l'évaluation foncière, soit le 19 janvier 2015 ou le 10 février 2015.

2015-01-16 ENVOIE DE LETTRE RECOMMANDÉE: ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que la directrice générale soit autorisée à procéder en temps opportun aux envois de

lettres recommandées pour les propriétaires dont les taxes municipales des années passées (arrérages) ne sont pas payées pour les comptes qui restent seulement une partie de taxes impayées (balance de compte) supérieure à 100\$ ou les comptes dont le total est dû, les avisant de payer afin d'éviter des procédures judiciaires définies au Code municipal (vente pour taxe ou bref de saisie).

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

DÉPÔT DU RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

L'inspecteur en bâtiment a transmis son rapport 2014.

2015-01-17 RENOUELEMENT DE LA COTISATION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand et appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que la directrice générale adhère à l'ADMQ et que la municipalité défraie la cotisation et l'assurance cautionnement pour l'année 2015.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

2015-01-18 FORMATION OFFICIER EN BÂTIMENT: RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'autoriser l'officier en bâtiment à aller assister à une formation « règlement sur le prélèvement des eaux » au coût de 270\$. Que les frais de repas et de déplacements seront remboursés s'il y a lieu selon la réglementation en vigueur.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Étienne Hudon-Gagnon pose quelques questions sur les futures élections. Monsieur Provencher donne l'information sur la date de l'élection partielle, soit le 22 mars prochain.

- Monsieur Étienne Hudon-Gagnon pose quelques questions concernant le retrait de sédiments.

La directrice générale mentionne que c'est un dossier qui a fait l'objet d'étude par la compagnie Natur'eau Lac et que les sédiments sont entrés dans le lac avec la tempête Irène.

2015-01-19 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, et appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201401256 et 2014001392 pour un montant total de 95 175,55\$.

Les paies du mois de décembre 2014 pour un total 28 769,31\$.

ADOPTION : 4 POUR, 2 VACANT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de décembre 2014.

VARIA

CERTIFICAT

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Bruno Marchand.

HEURES : 20 heures et 52 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a.